

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémie JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Isabelle BORDAT

Absents :

Procurations de vote : Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 13 incluse)

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle BORDAT comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2026

A l'unanimité des membres en exercice et présents lors du précédent mandat, le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 23 février 2026.

Rapport adopté à l'unanimité des membres en exercice et présents lors du précédent mandat

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

3 - Délégation du Conseil Municipal pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions de la fin de mandature 2020-2026

Les membres en exercice et présents lors du précédent mandat prennent acte de ce rapport.

4 - Sociétés d'Economies Mixtes (SEM) - Désignation des représentants de la Ville de Besançon

MM. Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne les titulaires pour représenter la Ville de Besançon au sein des sociétés citées dans le rapport,
- autorise les conseillers municipaux désignés dans ces SEM à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration de la SEM ou SPL.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

5 - Sociétés Publiques Locales (SPL) - Désignation des représentants de la Ville de Besançon

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne les titulaires pour représenter la Ville de Besançon au sein de la Société Publique Locale Territoire 25,
- autorise les conseillers municipaux désignés dans cette SPL à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'Administration de la SPL.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

6 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans des Etablissements Publics

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des Etablissements Publics cités dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

7 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans différents comités et commissions

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des comités et commissions cités dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

8 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans différentes associations

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des associations citées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

9 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans diverses structures

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures citées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

10 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recours au vote électronique pour l'élection des membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, sans panachage, ni vote préférentiel, des membres élus chargés de le représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS, conformément à l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nombre de listes en présence : 2

Liste 1	Liste 2
Titulaires	Suppléants
M. Clément DARCO	Mme Sylvie WANLIN
Mme Myriam LEMERCIER	Mme Séverine VÉZIÈS
M. Jérôme CUPILLARD	M. Hasni ALEM
Mme Flora SIMONIN	Mme Lydie FRANCAERT
Mme Laurence MULOY CESARI	Mme Laura GINIOT
M. Jimmy BRESILLION	M. Abdel GHEZALI
Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER	Mme Aline CHASSAGNE
Mme Manon MONNIER	M. Martin MELLION

Au premier tour du scrutin, les résultats de vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Votes blancs : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 55

La liste n°1 représentée par M. Clément DARCO a obtenu 42 voix, soit 6 sièges.

La liste n°2 représentée par Mme Sylvie WANLIN a obtenu 13 voix, soit 2 sièges.

Le Conseil Municipal a donc élu comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration du CCAS :

- M. Clément DARCO
- Mme Myriam LEMERCIER
- M. Jérôme CUPILLARD
- Mme Flora SIMONIN
- Mme Laurence MULOY CESARI
- M. Jimmy BRESILLION
- Mme Sylvie WANLIN
- Mme Séverine VÉZIÈS

11 - Création des Commissions thématiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la création des commissions thématiques et leur champ de compétence,
- prend acte des règles d'organisation et de fonctionnement desdites commissions thématiques actuellement édictées au Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Ces règles seront précisées dans le cadre du nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal qui sera soumis pour adoption au Conseil Municipal au cours d'une séance ultérieure.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

12 - Désignations des conseillers municipaux dans les Commissions thématiques

Cette délibération a fait l'objet d'un vote au scrutin public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les élus dans les commissions thématiques.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

13 - Droit d'expression des élus dans le magazine municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités proposées dans le rapport de répartition de l'espace d'expression entre les élus dans le magazine municipal, qui s'appliqueront jusqu'à l'approbation du règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

14 - Groupes d'élus - Constitution des groupes et mise à disposition de moyens humains et matériels

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la définition d'un seuil pour la constitution d'un groupe à 2 élus,
- les modalités de déclaration de constitution d'un groupe,
- les moyens humains affectés par la collectivité aux groupes politiques,
- les moyens matériels affectés par la collectivité aux groupes politiques.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

15 - Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

A la majorité des suffrages exprimés, 5 contre et 8 abstentions, le Conseil Municipal :

- prend acte de la demande expresse du Maire de réduire le taux de son indemnités de fonction,
- fixe le taux des indemnités de fonction dans les conditions indiquées dans le rapport.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 5

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 0

16 - Majoration des indemnités de fonction des élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux majorés dans les conditions indiquées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

17 - Budget Primitif 2026

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :

- vote le Budget primitif 2026 par chapitre et reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Forêts, le Budget Archéologie préventive, le Budget Lotissement Montarmots, conformément aux balances annexées au rapport (budget voté par nature) et au document comptable joint au rapport,
- confirme au titre de l'exercice 2026 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A à E,
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- confirme le règlement budgétaire et financier de la Ville joint en annexe au rapport.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Nombre de procurations de vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Date de convocation : 09 avril 2026

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés,
Pour : 42 Contre : 13 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

18 - Vote des taux de fiscalité 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 22,28% (stabilité)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,72% (stabilité)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37% (stabilité)

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

19 - Exercice budgétaire 2026 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve les modalités d'exercice de la délégation accordée à M. le Maire pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2026, dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 52 Contre : 3 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

20 - Motion

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre et 3 abstentions, la motion est rejetée.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 10 Contre : 42 Abstentions : 3 Conseillers intéressés : 0

21 - Vœu relatif au blocage des prix de l'énergie

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre et 8 abstentions, le vœu est rejeté.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 5 Contre : 42 Abstentions : 8 Conseillers intéressés : 0

La séance est levée à 21h35.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,
le **29 AVR. 2026**

Pour la Maire,
Par délégation,
La Directrice de l'Administration Générale,


Lattefha SENHAJI

